

Etats financiers annuels de SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **15 Avril 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI.

BILAN DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		169 088	376 155
Obligations et valeurs assimilées		573 900	586 400
Titres OPCVM		51 689	61 857
	3.1	794 677	1 024 412
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	86 386	39 747
Disponibilités	3.3	164 451	234 491
		250 837	274 238
TOTAL ACTIF		1 045 514	1 298 650
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	4 142	5 122
Autres créditeurs divers	3.5	7 704	7 234
TOTAL PASSIF		11 846	12 356
Capital	3.6	1 010 265	1 263 531
Sommes distribuables	3.7	23 403	22 763
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		23 403	22 763
ACTIF NET		1 033 668	1 286 294
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 045 514	1 298 650

ETAT DE RESULTAT DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		45 798	49 686
Dividendes	4.1	11 752	14 991
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	34 046	34 695
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	6 551	5 601
<i>Total des revenus des placements</i>		52 349	55 287
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<18 149>	<21 713>
<i>Revenu net des placements</i>		34 200	33 574
Autres charges	4.5	<9 571>	<9 779>
<i>Résultat d'exploitation</i>		24 629	23 795
Régularisation du résultat d'exploitation		<1 226>	<1 032>
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		23 403	22 763
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 226	1 032
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		2 894	78 514
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		7 385	<92 412>
Frais de négociation de titres		<2 154>	<2 318>
Droit de sortie		-	776
Résultat net de l'exercice		32 754	8 355

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2023	31/12/2022
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>32 754</u>	<u>8 355</u>
Résultat d'exploitation	24 629	23 795
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 894	78 514
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7 385	<92 412>
Frais de négociation de titres	<2 154>	<2 318>
Droit de sortie	-	776
<u>Distributions de dividendes</u>	<u><19 511></u>	<u><30 398></u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u><265 869></u>	<u><450 267></u>
Souscriptions	<u>122 212</u>	-
Capital	118 869	-
Régularisation des sommes non distribuables	584	-
Régularisation des sommes distribuables	2 759	-
Rachats	<u><388 081></u>	<u><450 267></u>
Capital	<380 820>	<447 529>
Régularisation des sommes non distribuables	<24>	7 277
Régularisation des sommes distribuables	<7 237>	<10 015>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u><252 626></u>	<u><472 310></u>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	1 286 294	1 758 604
En fin de l'exercice	1 033 668	1 286 294
<u>Nombre d'actions</u>		
En début de l'exercice	574	776
En fin de l'exercice	455	574
<u>Valeur liquidative</u>	<u>2 271,797</u>	<u>2 240,930</u>
<u>Taux de rendement annuel</u>	<u>3,15%</u>	<u>1,12%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023**

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2023 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2023.

2.3 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société détient au 31/12/2023 une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0007830011	ASSURANCES MAGHREBIA	500	26 366	26 227	2,51%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	8 500	15 289	16 789	1,61%
TN0003200755	I.C.F.	275	24 059	19 283	1,84%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	3 200	26 811	28 322	2,71%
TN0007740012	SAM	5 600	23 315	24 468	2,34%
TN0001100254	SFBT	2 200	26 984	27 205	2,60%
TN001400704	SPDIT SICAF	810	6 898	6 886	0,66%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	1 000	10 639	9 001	0,86%
TN0003900107	UIB	421	10 724	10 907	1,04%
Total actions et droits rattachés			171 085	169 088	16,17%

B- Obligations et valeurs assimilées

Obligations de sociétés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0002601029	STB 2008/2	2 000	25 613	26 477	2,53%
Total obligations de sociétés			25 613	26 477	2,53%

Bons du trésor assimilables

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	567	508 252	547 423	52,36%
Total bons du trésor assimilables			508 252	547 423	52,36%
Total obligations et valeurs assimilées			533 865	573 900	54,89%

C- Titres OPCVM

TN3A42G7RE72	FCP SMART TRACKER FUND	50	49 817	51 689	4,71%
Total OPCVM			49 817	51 689	4,71%
Total			754 767	794 677	75,77%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	398 326
Titres OPCVM	51 810
	450 136

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de cession ou remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions et droits	609 369	-	612 087	2 718
Obligations	12 806	1 950	14 450	<306>
Titres OPCVM	59 849	-	64 822	4 973
	682 024	1 950	691 359	7 385

3.2 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

BTCT					
TNQCYB6ZHJ26	BTC 13 SEMAINES 31/01/2024, 8,3%	87 000	86 320	86 386	8,26%
Total BTCT		87 000	86 320	86 386	8,26%
Total placements monétaires			86 320	86 386	8,26%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Amen Bank Pasteur	176 334	225 022
Intérêts courus sur dépôt à vue	796	1 561
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<159>	<312>
Vente titres à encaisser	1 397	9 543
Achats de titres à régler	<13 917>	<1 323>
	<hr/> 164 451 <hr/>	<hr/> 234 491 <hr/>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunérations du distributeur exclusif à payer	1 850	2 535
Rémunérations du dépositaire à payer	1 500	1 500
Rémunérations du gestionnaire à payer	792	1 087
	<hr/> 4 142 <hr/>	<hr/> 5 122 <hr/>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	7 082	6 911
Contribution sociale de solidarité à payer	400	200
Autres (retenue à la source à payer)	129	-
Redevances CMF à Payer	80	108
TCL à payer	13	15
	<hr/> 7 704 <hr/>	<hr/> 7 234 <hr/>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2023

Montant	1 263 531
Nombre de titres	574
Nombre d'actionnaires	23

Souscriptions réalisées

Montant	118 869
Nombre de titres	54
Nombre d'actionnaires entrants	2

Rachats effectués

Montant	<380 820>
Nombre de titres	173
Nombre d'actionnaires sortants	12

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<2 154>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	2 894
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	7 385
Régularisations des sommes non distribuables	560

Capital au 31 décembre 2023

Montant*	1 010 265
Nombre de titres	455
Nombre d'actionnaires	13

**A la date de la signature de notre rapport sur les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2023, le capital de STRATEGIE ACTIONS SICAV est de 1 043 652 dinars, qui demeure supérieur au capital minimum prévu par l'article 3 du code des OPC qui est de 1 million de dinars tunisiens.*

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Résultat d'exploitation	24 629	23 795
Régularisation du résultat d'exploitation	<1 226>	<1 032>
	<hr/> 23 403 <hr/>	<hr/> 22 763 <hr/>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Dividendes	11 752	14 991
	<hr/> 11 752 <hr/>	<hr/> 14 991 <hr/>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Intérêts sur BTA	32 659	32 659
Intérêts sur obligations	1 387	2 036
	<hr/> 34 046 <hr/>	<hr/> 34 695 <hr/>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Intérêts sur dépôt à vue	3 425	5 601
Intérêts sur BTC	3 126	-
	<hr/> 6 551 <hr/>	<hr/> 5 601 <hr/>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunérations du distributeur	8 540	11 034
Rémunérations du dépositaire	5 950	5 950
Rémunérations du gestionnaire	3 659	4 729
	<hr/> 18 149 <hr/>	<hr/> 21 713 <hr/>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Honoraires commissaire aux comptes	7 248	7 776
Redevances CMF	1 102	1 375
Contribution sociale de solidarité	600	200
Autres retenues	379	234
TCL	242	194
	<hr/> 9 571 <hr/>	<hr/> 9 779 <hr/>

5- AUTRES INFORMATIONS

5.1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Revenus des placements	115,053	96,319	108,639	70,402	94,340
Charges de gestion des placements	<39,888>	<37,828>	<38,599>	<37,955>	<38,949>
Revenus nets des placements	75,165	58,491	70,040	32,447	55,391
Autres charges	<21,035>	<17,037>	<15,755>	<14,583>	<12,640>
Résultat d'exploitation (1)	54,130	41,455	54,285	17,864	42,751
Régularisation du résultat d'exploitation	<2,695>	<1,798>	<3,536>	<2,100>	<2,460>
Sommes distribuables de l'exercice	51,435	39,657	50,749	15,764	40,291
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	6,360	136,784	1,124	25,238	<332,640>
Frais de négociation de titres	<4,734>	<4,038>	<9,003>	<5,821>	<6,766>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	16,231	<160,997>	16,874	<128,992>	145,218
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	17,857	<28,251>	8,995	<109,574>	<194,189>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	71,987	13,204	63,280	<91,710>	<151,438>
Droit de sortie	-	1,352	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	17,857	<26,899>	8,995	<109,574>	<194,189>
Régularisation du résultat non distribuable	1,231	12,678	<7,621>	45,177	7,528
Sommes non distribuables de l'exercice	19,088	<14,221>	1,374	<64,397>	<186,660>
Distribution de dividende	39,656	50,748	15,763	40,291	33,007
Valeur liquidative	2 271,797	2 240,930	2 266,242	2 229,884	2 318,807

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,65%	1,58%	1,54%	1,49%	1,62%
Autres charges / actif net moyen	0,87%	0,71%	0,63%	0,57%	0,53%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,12%	1,73%	2,16%	0,70%	1,78%
Actif net moyen	1 103 103	1 374 525	1 947 343	2 421 269	3 090 426

5.2 Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société STARTEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 1 045 514 DT, un actif net de 1 033 668 DT et un résultat net bénéficiaire de l'exercice de 32 754 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- ✓ La note 3.6 qui détaille le mouvement sur le capital du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction du gestionnaire de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 19 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2023.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- ✓ La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2023 à 3 659 DT.
- ✓ La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2023 à 8 540 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 19 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI